



Commissaires aux comptes

CONCORDIA

Association Loi 1901

64 rue Pouchet

75017 Paris

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

AUDITEURS ASSOCIES FRANCILIENS – GROUPE AF

Société de commissariat aux comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

Sarl au capital de 240 000 € - Siège social : 45, Bd Georges Clémenceau 92400 COURBEVOIE

RCS Nanterre B 422 774 349 - APE 6920 Z - TVA FR 44 422 774 349 - Tél. : 01 83 75 81 81

www.groupeaf.com

À l'assemblée générale de l'Association CONCORDIA

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association CONCORDIA relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note continuité d'exploitation de l'annexe des comptes annuels.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Principes comptables et méthodes de base » de l'annexe des comptes annuels qui expose les incidences liées au changement de méthodes comptables relatif à la première application du règlement ANC n° 2022-06.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Courbevoie, le 8 juin 2026



Auditeurs Associés Franciliens
Philippe RIMMER
Commissaire aux comptes

Désignation de l'entité : CONCORDIA			Durée ex.N	12
Adresse : 64, rue Pouchet 75017 PARIS			Durée ex.N-1	12
UNITE : Euros			31/12/2025	31/12/2024
MONNAIE : Euros				
ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement / logiciels				
Concessions, brevets et droits similaires				
Autres immobilisations incorporelles	10 031	10 031	-	449
Immobilisations incorporelles en cours				
Immobilisations corporelles				
Terrains			-	-
Constructions	525 665	232 965	292 700	306 001
Installations techniques, matériel et outillage industriels	22 799	21 501	1 298	1 946
Autres immobilisations corporelles	179 029	140 476	38 554	55 031
Immobilisations corporelles en cours			-	-
Avance et acomptes			-	-
Immobilisations financières				
Titres de participation / créances rattachées				954
Autres titres immobilisés	6 353		6 353	5 399
Prêts et autres immobilisations financières	34 809		34 809	27 887
Total I - ACTIF IMMOBILISE	778 686	404 973	373 713	397 666
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours			-	-
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers, donateurs, adhérents et comptes rattachés	148 349	610	147 739	289 342
Créances sur financeurs	621 708	41 700	580 008	239 012
Autres créances	29 982	-	29 982	141 928
Charges constatées d'avance	9 969		9 969	1 211
Divers				
Valeurs mobilières de placement			-	-
Disponibilités (banques, caisses)	268 950		268 950	215 405
Total II - ACTIF CIRCULANT	1 078 958	42 310	1 036 648	886 898
COMPTES DE REGULARISATION ACTIF				
Ecarts de convention Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III)	1 857 644	447 283	1 410 360	1 284 565



Désignation de l'entité : CONCORDIA		Durée ex.N	12
Adresse : 64, rue Pouchet 75017 PARIS		Durée ex.N-1	12
UNITE : Euros	MONNAIE : Euros	31/12/2025	31/12/2024
PASSIF		Exercice N	Exercice N-1
FONDS ASSOCIATIFS			
Fonds propres sans droit de reprise			
Fonds propres avec droit de reprise			
Ecart de réévaluation		444 122	444 122
Réserves (légal, statutaires, pour projets)			
Report à nouveau	-	1 171 879	- 425 285
EXEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE	-	169 644	- 746 593
Autres fonds associatifs			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Subvention d'investissement		-	-
TOTAL I - FONDS ASSOCIATIFS	-	897 401	- 727 756
PROVISIONS			
Provisions pour risques et charges		36 500	230 000
TOTAL II - PROVISIONS		36 500	230 000
DETTES			
Emprunts et dettes financières (emprunts bancaires)		25 994	167 542
Avances et acomptes reçus sur commande			
Dettes d'exploitation			
Fournisseurs et comptes rattachés		937 482	304 254
Dettes fiscales et sociales		266 697	507 157
Autres dettes			
Dettes sur immobilisation			
Autres dettes		477 939	208 991
Produits constatés d'avance		563 149	594 377
TOTAL III - DETTES		2 271 261	1 782 321
TOTAL GENERAL (I+II+III)		1 410 360	1 284 565



Désignation de l'entité : CONCORDIA		Durée ex. N 12	
Adresse : 64, rue Pouchet 75017 PARIS		Durée ex. N-1 12	
UNITE : Euros	MONNAIE : Euros	31/12/2025	31/12/2024
COMPTE DE RESULTAT		Exercice N	Exercice N-1
I - PRODUITS DE L'ACTIVITE COURANTE			
Cotisations		22 725	22 256
Ventes de biens et de prestations de services		765 578	845 961
Produits issus de la générosité publique :			
Dons, legs et donations		110	137
Mécénats			
Subventions d'exploitation		1 686 128	2 130 356
Concours publics et autres contributions financières			
Produits financiers		10	833
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges		6 392	10 332
Autres produits de l'activité courante		2 601	
TOTAL DES PRODUITS - I		2 483 543	3 009 875
II - CHARGES DE L'ACTIVITE COURANTE			
Achats stockés et non stockés (matières premières et fournitures)		393 180	661
Services extérieurs et autres charges externes		469 142	1 107 785
Impôts, taxes et versements assimilés		106 520	134 036
Charges de personnel :			
Salaires et traitements		1 269 800	1 332 003
Charges sociales		341 411	392 603
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		75 304	420 020
Charges financières		5 183	9 772
Subventions versées par l'association		187 088	245 217
Autres charges de l'activité courante		5 561	6 146
TOTAL DES CHARGES - II		2 853 188	3 648 243
III - ELEMENTS AUTRES QUE L'ACTIVITE COURANTE			
Produits autres que l'activité courante		200 000	10 468
Charges autres que l'activité courante			118 694
Impôt sur les bénéfices (si impôts commerciaux)			
TOTAL ELEMENTS AUTRES QUE L'ACTIVITE COURANTE - III		200 000	108 225
IV - DETERMINATION DU RESULTAT			
SOLDE INTERMEDIAIRE : EXEDENT OU INSUFFISANCE	-	169 644	746 593
Engagement à réaliser sur ressources affectés			
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			
- Engagements à réaliser sur ressources affectées à l'exercice			
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXEDENT OU DEFICIT		- 169 644	- 746 593
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
PRODUITS			
Bénévolat (valorisation du temps passé)			
Prestations en nature (mise à disposition de locaux, matériel)			
Dons en nature (marchandises, denrées)			
Total des contributions volontaires en nature		-	-
CHARGES			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations reçues			
Personnel bénévole			
Total des contributions volontaires en nature		-	-



OBJET SOCIAL

L'association « Concordia » a été fondée en 1950 (publication de la déclaration au Journal Officiel le 13 août 1950) dans un contexte de reconstruction et d'échanges après la seconde guerre mondiale.

Son objet social est de :

Contribuer à l'animation de la vie sociale par la participation de volontaires français et étrangers à la réalisation de travaux civils d'intérêt général

Favoriser la circulation des personnes et des idées par les échanges internationaux dans un but de connaissance, de compréhension mutuelle et de paix

Promouvoir un projet éducatif, encourageant une citoyenneté active des personnes pour une société démocratique, solidaire et participative

Représenter l'expression collective de ses membres auprès des pouvoirs publics et de l'opinion publique

Pour ce faire, Concordia organise :

Des chantiers internationaux de bénévoles sur le territoire français.

L'inscription de volontaires français sur des chantiers internationaux de bénévoles à l'étranger.

Des formations d'animateurs à l'encadrement des chantiers internationaux de bénévoles.

Des missions de volontariat dans le cadre du Service Civique et des formations aux valeurs civiques à destination des volontaires.

Des missions d'accueil, d'envoi, d'échange et de formation de volontaires dans le cadre du programme européen Erasmus +.

Ces activités s'adressent à un public principalement âgé de 15 à 30 ans, sans pour autant avoir de limite d'âge concernant certaines actions.

Concordia agit indifféremment en milieu rural ou en milieu urbain.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 410 360 €

Le résultat net comptable est un déficit de 169 644 €



Les comptes ont été arrêtés le 29/05/2026

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par le Conseil d'Administration de l'association.

Principes comptables appliqués

Les comptes annuels de l'exercice 2025 sont présentés conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur en France telles que décrites dans le Plan Comptable Général (Règlement ANC n° 2022-06), et conformément aux principes généralement admis.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux hypothèses de base suivantes :

- principe de prudence ;
- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont évaluées à leur valeur nominale. Une provision est constituée sur les créances dès lors que leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Provisions

Les provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face aux sorties probables de ressources au profit des tiers, sans contrepartie pour l'association. Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

Seules sont exprimées les informations significatives.

Changements de méthodes comptables

Le règlement ANC n° 2022-06, homologué le 30 décembre 2023, modifie le Plan Comptable Général et s'applique à compter du 1er janvier 2025. Notamment, il modifie la définition du résultat exceptionnel, supprime la technique des transferts de charges et modifie les modèles d'états financiers. Les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025 sont établis et présentés conformément aux dispositions de ce règlement. Les incidences du nouveau règlement sur les principaux postes de 2025 sont détaillées ci-après.

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ne sont pas retraités rétrospectivement des nouvelles règles. En revanche, des reclassements et des regroupements ont été opérés, entre des lignes de bilan ou du compte de résultat, pour respecter le nouveau format des états financiers.



Incidences du changement de méthodes comptables sur les principaux postes de l'exercice 2025

Conformément à l'application du règlement ANC n° 2022-06, entré en vigueur au 1er janvier 2025, certaines règles de présentation comptable ont été modifiées parmi lesquelles :

A compter du 1er janvier 2025, conformément à l'article 513-5 du Plan Comptable Général, le résultat exceptionnel comprend :

- les produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel et qui n'auraient pas été constatés en l'absence de cet événement ;
- les écritures comptables d'origine exclusivement fiscale ;
- les changements de méthode comptable comptabilisés en résultat, lorsque leur traitement en capitaux propres est exclu en raison de dispositions fiscales ; et
- les corrections d'erreurs, à l'exception de celles qui concernent des écritures initialement imputées directement sur les capitaux propres.

Ce changement entraîne le classement en résultat courant d'opérations — à l'exception de celles qui ne sont pas directement liées à un événement majeur et inhabituel — qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées par nature en résultat exceptionnel. Les principales incidences sont détaillées ci-après :

- les produits de cession d'immobilisations incorporelles et corporelles désormais présentés en produits d'exploitation. En 2025, ces produits s'élèvent à 0 euros ;
- les valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées désormais présentées en charges d'exploitation. En 2025, ces charges s'élèvent à 0 euros ;
- les produits de cession des immobilisations financières désormais présentés en produits financiers. En 2025, ces produits s'élèvent à 0 euros ;
- les valeurs comptables des immobilisations financières cédées désormais présentées en charges financières. En 2025, ces charges s'élèvent à 0 euros ;
- les reprises de provisions (pour risques et charges afférentes aux litiges et aux contrôles fiscaux et en matière sociale), désormais présentées en produits d'exploitation. En 2025, ces produits s'élèvent à 0 euros ;
- les dotations aux provisions (pour risques et charges afférentes aux litiges et aux contrôles fiscaux et en matière sociale), désormais présentées en charges d'exploitation. En 2025, ces charges s'élèvent 0 euros ;
- et le gain net lié à l'intégration fiscale, désormais présenté sur la ligne impôts sur les bénéfices. En 2025, il s'élève à 0 euros.



FAITS CARACTERISTIQUES

L'année 2025 a été marquée par le placement en redressement judiciaire de l'association par décision du tribunal des activités économiques de Paris en date du 8 avril 2025. Face aux difficultés récurrente de trésorerie et au refus du Crédit Coopératif de maintenir des facilités de caisse, l'association a déposé le 20 mars 2025 au greffe de ce tribunal une déclaration de cessation des paiements, aux fins d'ouverture d'un redressement judiciaire.

Le tribunal s'est prononcé favorablement à la demande en mettant en place une première période d'observation de 6 mois. Une première audience à 3 mois a eu lieu le 3 juin 2025 afin de faire un point d'étape sur la mise en place de la procédure et se prononcer sur la poursuite de la période d'observation. Celle-ci a été confirmée jusqu'au 08 octobre 2025.

Une nouvelle audience s'est tenue le 14 octobre 2025 afin d'obtenir une nouvelle période d'observation de 6 mois permettant notamment à l'association de pouvoir évaluer les effets des mesures prises et maintenir le gel des créances antérieures. Au 31 décembre 2025, l'association était toujours en redressement judiciaire jusqu'à l'issue des 6 mois d'observation supplémentaires, soit jusqu'au 08/04/2026.

A l'ouverture de la procédure, un administrateur judiciaire et un mandataire judiciaire ont été nommés. SELARL 2M ET ASSOCIES en la personne de Me Carole Martinez, 22 rue de l'Arcade 75008 Paris, a été désignée administrateur judiciaire. Me Gilles Pellegrini, 7/9 place de la Gare 94214 La Varenne Saint-Hilaire Cedex, a été désigné mandataire judiciaire. M. Moïse Serero a été nommé juge-commissaire.

Sur le volet social, l'association a dû mettre en place une restructuration territoriale et fonctionnelle induisant une réduction de ses ressources humaines salariées. A l'ouverture de la procédure, Concordia compte alors 42 salarié.e.s réparti.e.s dans 11 délégations régionales et un siège national. Le plan de restructuration a été mis en oeuvre sous l'autorité de l'administrateur judiciaire. Il a induit les effets suivants :

- Regroupement des anciennes délégations régionales au sein de 3 délégations territoriales (Nord-Ouest, Sud-Ouest, Sud-Est). Les nouvelles délégations regroupent à leur tour 3 établissements, désormais dénommés "antenne" : Picardie, Bretagne et Centre Val-de Loire pour la délégation Nord-Ouest ; Aquitaine, Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon pour la délégation Sud-Ouest ; Auvergne, Rhône-Alpes et PACA pour la délégation Sud-Est.

- Les postes de délégués régionaux ont été supprimés et remplacés par des postes de DNDR (délégués nationaux détachés aux régions) qui coordonnent les équipes opérationnelles et participent nationalement à un comité de coordination.

- Les postes de chargées de développement ont été supprimés. Seuls ont été maintenus les postes de chargées d'accompagnement des volontaires (CAV) sur les territoires où les activités de volontariat individuel ont été jugées pertinentes (Picardie, Ile de France, Auvergne et Rhône-Alpes). Un poste de CAV a été créé en Ile de France où traditionnellement les activités de service civique et de formation civique et citoyenne étaient plus largement déployées.



-La mise en oeuvre opérationnelle des projets collectifs dont les chantiers de bénévolé, les volontariats d'équipe, voire les échanges de jeunes (Erasmus+), a été confiée aux CMCI (chargé.e.s de mission chantiers internationaux) présent.e.s sur l'ensemble des antennes, à l'exception de l'Ile de France où cette activité ne s'est pas maintenue.

-Au niveau du siège national, des fonctions supports ont été supprimées. Les suppressions concernent les postes de délégué national du siège (DNS), de délégué national au développement, d'assistance administrative nationale, de responsable de la communication et de vie associative. Le poste d'assistant technique national est resté vacant après la démission du salarié en mai 2025 (poste à nouveau pourvu en 2026 sous la dénomination de chargé.e d'accompagnement technique).

Par ordonnance en date du 13 mai 2025, le Juge commissaire a autorisé le licenciement pour motif économique de 21 salariés. En parallèle, la restructuration a permis la création de 11 postes de travail. 6 salariés ont accepté les propositions de reclassement internes.

Les 15 salariés restants ont quitté l'effectif de l'Association les 20/06/2025, le 03/07/2025 (congrés sans solde) et 01/08/2025 (salarié protégé) pour le dernier salarié. 5 postes ont été ouverts à recrutement : le poste de DNDR Sud-Ouest, le poste de CMCI en Aquitaine, le poste de CMCI en Languedoc Roussillon, le poste de CMCI en Midi-Pyrénées et le poste de CAV en Ile de France. Au 31 décembre 2025, l'effectif des salariés permanents est de 27 personnes.

A l'ouverture de la procédure collective, un inventaire des biens de l'association a été réalisé par l'étude GILLET-SEURAT MORETTON. Fin 2024, l'association avait validé lors d'une assemblée générale extraordinaire la vente du bien immobilier situé à Saint-Caprais de Bordeaux. Ce bien a été mis en vente dès avril 2025 par le réseau FONCIA. Au cours des 6 premiers mois, aucune visite n'a eu lieu.

Une nouvelle agence a été désignée (Parlons Immo) en octobre 2025. Elle travaillé davantage en concertation avec la mairie de Saint-Caprais afin de déterminer les projets d'acquéreurs susceptibles d'être compatibles avec le PLU révisé et entré en vigueur fin 2024. Ce nouveau PLU, défavorable à l'association, contraint la vente à un usage économique exclusif, si bien que le bien a été une nouvelle fois déprécié.

La mise en vente a été faite pour un prix de 250 000€. Au 31 décembre 2025, des premières visites ont été réalisées avec l'Agence Parlons Immo qui n'ont pas encore abouti à une offre. La situation a évolué rapidement en avril 2026 avec l'offre d'un acquéreur à 230 000€ qui a été validée par Me MARTNEZ. Un rendez-vous a été organisé à la mairie de Saint-Caprais afin d'appuyer le projet de l'acquéreur et vérifier sa compatibilité avec le PLU. Le compromis de vente devrait être signé dans le courant du mois de juin sous réserve de l'ordonnance du Juge-Commissaire donnant son accord.



CONTINUE D'EXPLOITATION

Mesures mises en place pour assurer la continuité d'exploitation.

L'exploitation a été maintenue dans le cadre du redressement judiciaire et dans le strict respect des périodes d'observation qui ont été prononcées, d'abord lors de l'audience d'ouverture de la procédure le 8 avril 2025, puis lors de l'audience de maintien de cette première période de 6 mois le 3 juin 2025 et enfin lors de l'audience de prolongation pour 6 mois supplémentaires qui s'est tenue le 14 octobre 2025.

Depuis l'ouverture de l'audience, nous avons travaillé en étroite collaboration avec les équipes de Me MARTINEZ, notre administrateur judiciaire, qui assurent au quotidien une mission d'accompagnement et de contrôle.

Au lendemain de l'audience, nous avons sollicité la banque Thémis, spécialisée dans l'accompagnement des entreprises en difficultés, afin d'ouvrir un nouveau compte bancaire dont les paiements demandés par l'association doivent être validés par l'administrateur judiciaire. Cette modalité nous a permis de repenser les paiements et d'instaurer une centralisation au niveau national.

Seuls le délégué administratif et financier (DAF) et la déléguée générale (DG) ont la capacité de demander les paiements, soit par virement bancaire, soit par carte bancaire. Les comptes bancaires ouverts auprès du Crédit Coopératif sont restés ouverts afin d'éviter les rejets des paiements. La demande de fermeture a été demandée mais le Crédit Coopératif n'a toujours pas donné suite. Ce contrôle des paiements nous a également obligé à améliorer la transmission des pièces comptables.

Dès l'ouverture de la procédure de redressement judiciaire de l'association, il s'est avéré nécessaire de procéder à une réorganisation afin d'adapter sa masse salariale à son niveau d'activité. En effet, sur l'exercice 2023, la masse salariale (salaires + charges sociales) (1 890k€) représentait 55% des produits d'exploitation (3 420k€).

Historiquement, l'association a tenté le pari du développement des activités, des territoires et des moyens humains pour générer davantage de produits. Cependant, cela s'est traduit par une progression constante des produits d'exploitation mais insuffisante pour couvrir l'augmentation des charges. En parallèle, l'association a connu un rattrapage important de la valeur du point au niveau de la convention collective ECLAT qui mécaniquement a impacté la masse salariale, permanente et saisonnière.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, le Conseil d'Administration en lien avec le Comité Stratégique a décidé de proposer un plan de restructuration de l'association entraînant des suppressions de 21 postes et une réorganisation territoriale et structurelle.



A la fin de la première période d'observation, l'administrateur judiciaire, à la demande du tribunal, a établi à partir des éléments transmis par l'association une synthèse du compte de résultat sur la période d'avril à août 2025 afin de mesurer l'impact des premières mesures prises. L'association a comptabilisé un résultat d'exploitation positif à hauteur de 282k€ grâce notamment à la restructuration sociale mise en oeuvre, étant rappelé que les premiers salariés licenciés ont quitté les effectifs le 20 juin 2025.

Afin d'avoir notamment une visibilité sur une période plus longue, une seconde période d'observation a été accordé jusqu'en avril 2026.

A la fin de la seconde période d'observation et pour la période d'avril 2025 à février 2026, l'association a comptabilisé une perte d'exploitation de 48k€. Il convient de préciser que retraiter des frais liés aux licenciements intervenus au cours de la période d'observation (73k€), l'association comptabiliserai un résultat d'exploitation positif à hauteur de 25k€. L'objectif de renouer avec une exploitation équilibrée est atteint.

Néanmoins, lors de l'audience du 8 avril 2026, en concertation avec l'administrateur judiciaire, le mandataire judiciaire et le juge-commissaire, l'association a sollicité l'octroi d'une dernière période d'observation de 6 mois. Cette dernière a été acceptée mais uniquement pour 3 mois.

D'ici le 8 juillet 2026, il est convenu que l'association travaille à l'établissement du plan de continuation. Une requête visant à diminuer le montant du passif a été déposée auprès du tribunal afin de réduire la contrainte financière et finaliser un plan soutenable par l'association dans les années à venir. La vente du bien immobilier à Saint-Caprais va également dans ce sens.



IMMOBILISATIONS

Cadre A	Cadre B	Augmentations		Valeur brute début d'exercice	Diminutions		Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations Valeurs d'origine
		Réévaluations	Acquisitions		Par virement	Par cession		
Immobilisations incorporelles								
Frais d'établissement, de recherche et de développement								
Autres postes d'immobilisations incorporelles				10 031			10 031	
Immobilisation corporelles								
Terrains								
Constructions sur sol propre				495 000			495 000	
Construction sur sol d'autrui								
Installations générales, agencements et aménagement des constructions				30 665			30 665	
Installation techniques, matériel et outillage industriels				22 799			22 799	
Installations générales et aménagements divers				23 355			23 355	
Matériel de transports				109 361			109 361	
Matériel de bureau et informatique				41 565			43 683	
Mobilier				2 631			2 631	
Immobilisations corporelles en cours								
Avance et acomptes								
Total III			2 118	725 376			727 494	
Immobilisations financières								
Participations évaluées par mise en équivalence				954	954			
Autres participations				5 399			5 399	
Autres titres immobilisés				27 887		1 229	34 809	
Prêts et autres immobilisations financières								
Total IV			8 151	34 240	954	1 229	40 207	
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)			10 269	769 647	954	1 229	777 732	



AMORTISSEMENTS

SITUATION ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE						
Cadre A	IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Type	Taux	Valeur en début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Sorties/reprises
	Immobilisation incorporelles					
	Frais d'établissement, de recherche et de développement					
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	Linéaire	0,33	9 582	449	10 031
	Immobilisation corporelles					
	Terrains	Linéaire	0,03	37 159	10 812	47 971
	Constructions sur sol propre					
	Construction sur sol d'autrui	Linéaire	0,10	24 665	2 489	27 154
	Installations générales, agencements et aménagement des constructions	Linéaire	0,20	20 853	649	21 502
	Installation techniques, matériel et outillage industriels	Linéaire	0,20	21 916	548	22 464
	Installations générales et aménagements divers	Linéaire	0,20	65 221	14 786	80 007
	Matériel de transports	Linéaire	0,33	32 112	3 262	35 373
	Matériel de bureau et informatique	Linéaire		2 631		2 631
	Mobilier					
	Total III			204 557	32 545	237 102
	TOTAL GENERAL (I+II+III)			214 139	32 994	247 133

Cadre B						
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Type	Taux	Cadre C		
				VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE		
				Amortissements linéaires	Amortissements Dégrossifs	Amortissements exceptionnels
						Reprises
	Immobilisation incorporelles					
	Frais d'établissement, de recherche et de développement					
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			449		
	Immobilisation corporelles					
	Terrains	Linéaire	0,03	10 812		
	Constructions sur sol propre					
	Construction sur sol d'autrui	Linéaire	0,10	2 489		
	Installations générales, agencements et aménagement des constructions	Linéaire	0,20	649		
	Installation techniques, matériel et outillage industriels	Linéaire	0,20	548		
	Installations générales et aménagements divers	Linéaire	0,20	14 786		
	Matériel de transports	Linéaire	0,33	3 262		
	Matériel de bureau et informatique					
	Mobilier					
	Total III			32 545	0	0
	TOTAL GENERAL (I+II+III)			32 994	0	0

Cadre D				
MOUVEMENTS DES CHARGES A REPARTIR SI PLUSIEURS EXERCICES				
	Montant net début d'exercice	Augmentations	Dotations ex. aux amort.	Montant net en fin d'exercice
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				



TABLEAU DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS					
OBJET	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	AFFECTATION DU RESULTAT N-1 (Décision AG)	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSOMMATION	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
FONDS ASSOCIATIFS SANS DROIT DE REPRISE					
FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE	0				0
ECART DE REEVALUATION	444 122				444 122
RESERVES EXPLOITATION	0				0
RESERVES PROJET ASSOCIATIF	0				0
RESERVES INVESTISSEMENT	0				0
REPORT A NOUVEAU	-1 171 879				-1 171 879
EXEDENT OU DEFICIT	0	-169 644		-169 644	-169 644
SITUATION NETTE	-727 757	-169 644	0	-169 644	-897 401
FONDS PROPRES CONSOMPTIBLES					
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS					0
PROVISIONS REGLEMENTEES					
TOTAL	-727 757	-169 644	0	-169 644	-897 401



PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

	Montant au début de l'exercice	Augmentations : Dotations exercice	Diminutions : Reprises exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées				
Provisions pour investissements				
Provisions pour hausse de prix				
Amortissements dérogatoires				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
Total I				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litiges	30 000			30 000
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provision pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour grosses réparations				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés payés				
Autres provisions pour risques et charges	200 000	6 500	200 000	6 500
Total II	230 000	6 500	200 000	36 500
Provisions pour dépréciations				
Sur immobilisations incorporelles				
Sur immobilisation corporelles	157 841			157 841
Sur titres mis en équivalence				
Sur titre de participation				
Sur autres immobilisations financières				
Sur stocks en cours				
Sur comptes clients	1 630	610	1 630	610
Autres provisions pour dépréciations	-		-	-
Total III	159 471	610	1 630	158 451
TOTAL GENERAL (I+II+III)	389 471	7 110	201 630	194 951
d'exploitation		7 110		
Dont dotations et reprises : financières				
exceptionnelles				



ETAT DES CREANCES ET DES DETTES

Cadre A	ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
De l'actif immobilisé				
Créances rattachés à des participations		-		-
Prêts (1) (2)		-		
Autres immobilisations financières		41 161		41 161
De l'actif circulant				
Fournisseurs avances et acomptes		-	-	
Fournisseurs débiteurs		-	-	
Usagers et comptes rattachés		141 051	141 051	
Autres créances (Etat, Subv. À recevoir)		621 708	621 708	
Créances représentatives de titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés		950	950	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		3 269	3 269	
Autres impôts taxes et versements assimilés		-	-	
Divers produits à recevoir				
Groupe et associés (Fond Mutualisé) (2)				
Autres associés				
Autres créances (hors Etat. Subv. À recevoir)		25 762	25 762	
Charges constatées d'avance		9 969	9 969	
Total		843 871	802 709	41 161

(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice	-
(2) Dont remboursements obtenus en cours d'exercice	-
(2) Prêts et avances consenties aux associés	-

Cadre B	ETAT DES DETTES	Montant Brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunt obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit : (1)		25 994	25 994		
Emprunt et dettes financières diverses (1) (2)					
Avances et acomptes reçus		230	230		
Fournisseurs et comptes rattachés		937 482	50 356	314 617	572 509
Personnel et comptes rattachés		37 723	37 723		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		168 047	168 047		
Impôts sur les bénéfices					
Autres impôts taxes et versements assimilés		60 927	60 927		
Dettes sur immobilisations et cptes rattachés					
Groupe et associés (2)					
Autres dettes		37 672	37 672		
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance		563 149	563 149		
Total		1 831 225	944 099	314 617	572 509

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	-
(1) Emprunt remboursés en cours d'exercice	-
(2) Emprunt dettes contractés auprès des associés	-



CREDIT BAIL ET ENGAGEMENTS FINANCIERS

OPERATIONS DE CREDIT-BAIL	Montant
Redevances de crédit-bail mobilier restant à payer	NEANT
Redevances de crédit-bail immobilier restant à payer	NEANT

ENGAGEMENTS FINANCIERS	Montant
Engagements donnés	
Effets escomptés non échus	0
Avals et cautions	0
Engagements en matière de pensions, retraites, indemnités	0
Autres engagements donnés	0
 Engagements reçus	
Avals, cautions et garanties	
Autres engagements reçus	



ENGAGEMENT HORS BILAN

INDEMNITES FIN DE CARRIERE

Départ à l'initiative du salarié à l'âge légal de départ à la retraite (64 ans)

Convention collective retenue : ECLAT - Éducation, culture, loisirs et animation au service des territoires

Taux d'actualisation retenue : 1,0390 (IAS 19)

Taux de charges patronales : 50 %

Effectif considéré : Présents à la date de calcul moins les salariés dont le départ est connu et a donné lieu à constitution d'une provision comptable en vue d'un départ.

Turn-over : il est retenu le taux estimé de turn-over de l'association par tranche d'âge

Espérance de vie : il est retenu le taux des âges intermédiaires des tranches 18-30 ; 30-40 ; 40-50 ; 50 - 65 ans. (table de mortalité INSEE 2020-2022 taux par sexe)

Salaires : appoints de base mensuel + primes d'ancienneté

Montant de l'engagement : il est majoré des charges sociales patronales.
réel pour l'actualisation.

Montant des Indemnités de Départ en Retraite au 31/12/2025 : 30 542 €



Montant des honoraires du commissaire aux comptes

	MONTANT
Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	10 233,60 €
Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de service	- €

Rémunération des dirigeants, salariés et bénévoles

En application de l'article 20 de la loi n°2006-580, l'association doit indiquer dans l'annexe aux comptes annuels le total des rémunérations et avantages versés aux trois plus hauts cadres dirigeants. L'information qui serait fournie dans le cadre de cette obligation reviendrait à donner la rémunération d'une seule personne, ce qui serait contraire aux règles de confidentialité en matière de publicité des rémunérations et avantages.

Il est précisé qu'aucun administrateur de l'association n'est rémunéré pour ses fonctions.



EFFECTIFS

L'association comporte plusieurs entités régionales :

- Antenne Aquitaine	Maison de la Nature et de l'Environnement - 2 quai de Brazza Bord de Garonne - 33100 Bordeaux
- Antenne Auvergne	14 Bd Gergovia - 63000 Clermont-Ferrand
- Antenne Bretagne	13 bis square Charles Dullin - 35200 Rennes
- Antenne Centre-Val-de-Loire	3 rue de la Cholerie - 45000 Orléans
- Antenne Île-de-France	64, rue Pouchet - 75017 Paris
- Antenne Midi-Pyrénées	43 avenue de la gloire - 31500 Toulouse
- Antenne PACA	L'Epopée Village - 4 rue Berthelot - 13014 Marseille
- Antenne Picardie	25 rue Riolan 80000 Amiens
- Antenne Rhône-Alpes	37 rue Elie Rochette - 69007 Lyon
- Antenne Languedoc-Roussillon	6 rue Louis Blanc - 34800 Clermont L'Hérault

L'association comporte une entité nationale :

- Siège social	64, rue Pouchet - 75017 Paris
----------------	-------------------------------

Moyens humains :

	EFFECTIF	ETP 2025	EFFECTIF	ETP 2024
TOTAL PERMANENTS	48	30,42	52	38,14
DELEGUES - CADRES	15	7,37	18	15,11
100-SIEGE NATIONAL	3,00	2,47	5	3,98
175-ILE-DE-FRANCE	1,00	0,47	2	1,08
235-BRETAGNE	0,00	0,00	2	1,04
245-CENTRE	1,00	0,08	1	1,00
272-NORMANDIE	1,00	0,25	1	1,00
280-PICARDIE	2,00	1,47	1	1,00
331-MIDI-PYRENEES	1,00	0,47	1	1,00
333-AQUITAINE	2,00	0,00	1	1,00
334-SUD-EST	1,00	0,25	1	1,00
413-PACA	1,00	0,47	1	1,00
463-AUVERGNE	1,00	0,94	1	1,00
469-RHONE-ALPES	1,00	0,47	1	1,00
AUTRES SALARIES - EMPLOYES	33	23,05	36	24,99
100-SIEGE NATIONAL	9	6,41	11	8,33
175-ILE-DE-FRANCE	3	1,79	4	2,03
235-BRETAGNE	1	1,00	2	1,04
245-CENTRE	2	1,45	1	0,58
272-NORMANDIE	1	0,46	1	0,96
280-PICARDIE	4	3,21	4	3,07
331-MIDI-PYRENEES	1	1,00	2	0,73
333-AQUITAINE	2	0,86	1	1,00
334-SUD-EST	2	0,90	2	1,17
413-PACA	2	1,04	1	1,00
463-AUVERGNE	3	1,95	4	2,19
469-RHONE-ALPES	3	2,98	3	2,90

ANIMATEURS SAISONNIERS	107	4,06	127	4,06
100-SIEGE NATIONAL	0	0,00	0	0,00
175-ILE-DE-FRANCE	1	0,03	7	0,22
235-BRETAGNE	6	0,23	5	0,22
245-CENTRE	7	0,25	7	0,27
272-NORMANDIE	1	0,02	12	0,39
280-PICARDIE	19	0,69	14	0,48
331-MIDI-PYRENEES	6	0,26	12	0,45
333-AQUITAINE	14	0,42	18	0,46
334-SUD-EST	16	0,69	21	0,66
413-PACA	16	0,59	4	0,13
463-AUVERGNE	10	0,35	16	0,41
469-RHONE-ALPES	11	0,53	11	0,37

TOTAL SALARIES	155	34,48	167	41,80
-----------------------	------------	--------------	------------	--------------

TOTAL BENEVOLES	984		1 094	
------------------------	------------	--	--------------	--

Base de calcul : Salariés : permanents et saisonniers
 Bénévoles : bénévoles, volontaires, mise à disposition



Bénévolat et aides indirectes

L'association bénéficie comme toute association du concours bénévole de différentes personnes membres de l'association.

Ce bénévolat concerne le pilotage de l'association par les membres du conseil d'administration ainsi que l'organisation de formations destinées aux animateurs de chantiers de bénévolé.

Le nombre total d'heures de bénévolat estimé sur l'année 2025 est de 441, ce qui représente la somme de 5 301 € (valorisées au SMIC horaire en vigueur).

L'option de comptabilisation de ces aides aux postes de charge par nature concernée en contrepartie du poste subvention n'a pas été retenue compte tenu du caractère non significatif de cet élément.



CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS

Montants des concours publics et subventions obtenus au cours de l'exercice, conformément à l'article 431-9 du règlement ANC 2018-06

La totalité des financements publics obtenus est de nature "subventions d'exploitations" pour un montant de :

Origines des subventions		
Services de l'Etat		580 220
Conseils régionaux		158 259
Conseils départementaux		44 988
Intercommunalités		95 960
Union européenne et autres		786 877

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Compte	Intitulé du compte général			Solde
7410200	ETAT - SERVICE CIVIQUE			134 618,51
7410300	ETAT - AUTRES SUBVENTIONS			-701,00
7411100	JEUNESSE & SPORTS - FONJEP			137 859,50
7411200	JEUNESSE & SPORTS - ACTIVITES			154 550,00
7411210	JEUNESSE & SPORTS - CPO			45 000,00
7411220	JEUNESSE & SPORTS - FDVA			64 060,00
7412200	COHERENCE DES TERRITOIRES (ANCT ex CGET) - ACTIVITE			2 000,00
7412300	PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE (PJJ)			5 333,33
7413200	CULTURE - ACTIVITES			33 500,00
7415200	ENVIRONNEMENT – ACTIVITES			4 000,00
				580 220,34
7420200	REGION - ACTIVITES			158 258,66
				158 258,66
7430200	DEPARTEMENTS – ACTIVITES			44 988,00
				44 988,00
7440200	COMMUNES & INTERCO - ACTIVITES			95 960,00
				95 960,00
7461250	EUROPE - ERASMUS			262 993,82
7461251	EUROPE - CORPS EUROPEEN DE SOLIDARITE (CES)			498 008,25
7461280	EUROPE - INTERREG			23 102,56
7462200	SUBVENTION OFAJ			2 772,49
				786 877,12



VENTILLATION DU CHIFFRE D'AFFAIRE PAR NATURE DES PRESTATIONS

INSCRIPTIONS DES BENEFICIAIRES AUX ACTIVITES CHANTIERS	158 280
ORGANISATIONS D'ACTIVITES EUROPENNES	91 480
INSCRIPTIONS DE JEUNES ISSUS DE STRUCTURE SOCIO-EDUCATIVES	16 320
ORGANISATIONS D'ACTIVITES SERVICE CIVIQUE	153 100
ORGANISATIONS D'ACTIVITES CHANTIERS DE BENEVOLES	238 083
ORGANISATION DE FORMATIONS	102 977
HEBERGEMENT DANS LES LOCAUX DE CONCORDIA	9 569
MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL -	6 822
AUTRES ACTIIVITES ANNEXES	2 591
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRE	765 578

